

DEPARTEMENT

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 28 mars 2024

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 11 Convocation du 21 mars 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

Absents non représentés : Mme JOSSEAUX Sophie (excusée) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; M. PHILIPPONNAT Charles (excusé).

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

DELIBERATION 2024-22 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN CITY-STADE

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle le projet dirigé par l'Adjointe Séverine Petit, pour l'aménagement d'un city-stade sur la Commune, au niveau du terrain de foot rue des Rommes / chemin dit des Rosières.

La Région Grand-Est propose une subvention « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population » qui peut en partie financer des installations sportives dont les city-stades.

Monsieur le Maire propose donc que la Commune sollicite la participation de la Région sur le projet de city-stade, à hauteur de 45% maximum.

Une aide existe également auprès du Département de la Marne, qui peut participer à hauteur de 20 % maximum du montant subventionnable. Monsieur le Maire propose que la Commune sollicite également cette aide.

Monsieur le Maire rappelle que cet investissement ne pourra se réaliser que si la totalité des subventions est obtenue et que si la trésorerie de la Commune le permet en fin d'année. Sinon il sera reporté à l'année suivante.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Coût total HT : 76 691,20€

Région Grand Est : 34 511€ (45%)

Département : 15 338€ (20%)

Autofinancement : 76 691,20 – (34 511 + 15 338) = 26 842,20€HT (35%)

L'autofinancement se décomposera de la façon suivante :

Fonds propres communaux : 26 842,20€HT

L'imputation prévue du projet au budget communal est le compte 212 « de terrain ».

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 051-215101114-20240328-202422-DE

Association et aménagement SLO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'aménagement d'un city stade sur l'ancien terrain de foot communal rue des Rommes / chemin dit des Rosières,
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention auprès de la Région Grand-Est, au titre du « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population »,
- SOLLICITE le Département de la Marne au titre d'une « Demande de subvention équipements et enceintes sportives pour les Communes »,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document référent au dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



*Beg.*  
Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN